

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juillet 2023

SUITES DE LA CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE - (N° 1357)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE52

présenté par

M. Bourlanges, rapporteur et M. Anglade

ARTICLE UNIQUE

I. – Après l'alinéa 16, insérer l'alinéa suivant :

« 2 *bis*. Demande une mise en œuvre rapide de l'ensemble des conclusions de la conférence sur l'avenir de l'Europe, tout en respectant le temps démocratique ouvert par les élections du Parlement européen au printemps 2024 ; ».

II. – En conséquence, supprimer l'alinéa 19.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Déplacement de l'alinéa concerné.